

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS

Séance du 05 avril 2022

PRÉSIDENTE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

RAPPORT 22/20/03 VET

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DES PARCS ET JARDINS - SERVICE ESPACES VERTS - Restauration, renaturation, désimperméabilisation du square Stephan - 4^{ème} arrondissement - Approbation de l'opération et de l'affectation de l'autorisation de programme - Financement.

22-37963-DPJ

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Dans le cadre des politiques publiques liées à l'amélioration du cadre de vie, la Direction des Parcs et Jardins procède à la requalification et à la renaturation d'espaces de proximité. Cette politique a pour objectif de promouvoir la nature pour une Ville plus verte. Certains jardins ne répondent plus à ce besoin exprimé par les riverains.

Situé dans le 4^{ème} arrondissement de Marseille, le square Stephan (2 400 m²) a fait l'objet de multiples travaux au cours de ces 25 dernières années. Ces interventions successives n'ont pas apporté une mise en cohérence de l'espace.

Cet espace est aujourd'hui détérioré, il dispose de mobiliers vétustes. Il est structuré en 3 parties clairement distinctes - une aire de jeux, un jeu de pétanque et un canisite - ce qui participe à lui conférer une ambiance cloisonnée peu propice à la fluidité des usages des riverains.

Une restauration de ce jardin est nécessaire, afin que cet espace très fréquenté par des assistantes maternelles, des lycéens (lycée Saint Charles), des boulistes et propriétaires de chiens, soit réintégré et reconnu comme un jardin public fortement utilisé.

La forte minéralité de ce site (60% imperméable), la vétusté des équipements, le manque de visibilité entre l'aire de jeux pour enfants, le terrain de pétanque et le canisite, ainsi que la forte attente des riverains en matière de reconquête de cet espace public, sont autant de critères qui poussent à penser que ce square ne détient pas la qualité d'un jardin au sens le plus strict du terme alors que c'est ce qui est attendu aujourd'hui (écrin de verdure, lieu de repos et de méditation, lieu de fraîcheur).

Il est donc important de restaurer cet espace. Notamment de renaturer ce jardin afin que le quartier retrouve des ambiances de nature. Ceci nécessite de replanter des végétaux qui sont appréciés par les oiseaux présents en périphérie du site ou par les papillons qui font l'objet de suivis très précis par l'Université d'Aix-Marseille au niveau du parc Longchamp.

Cette renaturation permet aussi de désimperméabiliser ce jardin, dans le cadre de la politique de valorisation de l'eau dans la Ville. Cela permet de gérer au mieux le cycle de l'eau comme ressource essentielle du vivant et du fonctionnement écologique du sol. Il est aussi envisagé de renforcer les aires de jeux et d'améliorer les conditions d'accueil des lycéens. De nombreux arbres d'ombrage seront réimplantés.

Une partie de ce projet devrait être subventionnée par l'Agence de l'eau.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver l'opération « restauration, renaturation et désimperméabilisation du square Stephan (13004) » ainsi que l'affectation de l'autorisation de programme de 450 000 Euros (quatre cent cinquante mille Euros) nécessaire à sa réalisation.

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA LOI N° 82-1169 du 31 DECEMBRE 1982
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvée l'opération de travaux pour la restauration, renaturation et désimperméabilisation du square Stéphan, 13004 Marseille.

ARTICLE 2 Est approuvée l'affectation de l'autorisation de programme « Mission Environnement et Espace Urbain », année 2022 à hauteur de 450 000 Euros (quatre cent cinquante mille Euros) pour la réalisation de l'opération susvisée.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements.

Le présent projet de délibération est mis aux voix.

Nombre de Conseillers présents : 22

Nombre de Conseillers présents et représentés : 28

Rapport adopté à l'unanimité : 28 voix

Didier JAU
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements

